

Rapport N° 264

Création de 19 places à la Crèche Croquelune à la rue de la Gare 35bis

Création de 10 places au sein de la crèche privée « Les petits Kangourous »

Nyon, le 7 mai 2016.

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission en charge du présent préavis s'est réunie le lundi 2 mai 2016 à 20h, en présence de Madame Stéphanie Schmutz, Municipale en charge des Affaires Sociales et des Sports, et de Monsieur Michel Piguët, Chef de Service. Elle tient à les remercier pour leurs explications concrètes et détaillées.

Cette commission était composée de Mesdames Valérie Annen, Roxane Faraut-Linarès et de Messieurs Stéphane Delley, Dominique Karlen, Jean-Claude Mermilliod, Olivier Monge (président et rapporteur). Bernard Ueltschi. Chloé Besse était excusée.

Présentation de la Municipalité

La parole est donnée à Madame Schmutz qui commente le préavis municipal.

Crèche Croquelune, rue de la Gare
L'agrandissement des locaux derrière Manor pour un modeste coût, permet une augmentation des places en crèche. Cela permettra de rapatrier 20 enfants de la Maison d'en Haut et augmenter de 19 nouvelles places la capacité d'accueil.

Crèche « Les petits Kangourous » à la Redoute.
La proposition d'y acheter 10 places est bienvenue car il n'y a rien de trop dans ce quartier. Elle se trouve plutôt du côté tunnel CFF avec accès par la voie le long du bâtiment et places de dépose-minute prévues. Elle est cependant à l'état de projet et attend du Canton l'autorisation d'exploiter.

Points de discussion, commentaires

A Croquelune, la place de jeu extérieure avec 39 enfants supplémentaires peut paraître petite. L'Office d'accueil de jour des enfants a contrôlé et validé la configuration et le nombre d'enfants, la capacité d'accueil, qui sont dans la norme. Cependant à l'intérieur est conservé une salle de dégagement car tous les m2 ne sont pas exploités pour des places de crèche (19 effectives sur 24 autorisées), et de la surface reste disponible pour être affectée au jeu.

Ce préavis étend l'offre de places en crèche de 10%. Cette augmentation engendre-t-elle, au budget de fonctionnement, une charge supplémentaire dans la gestion du réseau ?

Non il n'est pas nécessaire d'engager du renfort administratif au SASEJ qui gère déjà 800 familles. L'augmentation n'est pas significative et le contrôle des revenus n'a lieu qu'une fois par année.

Les subventions s'élèvent à CHF 118'000.- puis à 213'000 dès 2021 (où il n'y a plus d'aide OFAS au démarrage).

Ce montant est donné à titre indicatif. Il s'agit d'une estimation selon les variations de revenu des familles ou des rabais fratrie. La couverture budgétaire varie selon la capacité contributive des parents.

Au calendrier 2017, il n'y a pas de détail de dates.

En fait la Fondation de l'Union et Croquelune réalisent eux-mêmes la planification des travaux et leur gestion. Il n'y a d'ailleurs pas d'investissement de la part de la Ville de Nyon, juste une couverture de déficit.

Cela constitue un partenariat public-privé positif qui fonctionne bien.

Le taux de couverture, en tenant compte aussi des mamans de jour, atteint 35% pour une cible communale fixée à 46% en 2020, toutes places d'accueil confondues (nombre de places offertes rapporté au nombre d'enfants de ces âges dans la population).

Les prochains projets « Jardins du Couchant » et « crèche du Carrousel » augmenteront ce taux. A noter qu'il manque encore un gros projet nécessaire pour les hauts de Nyon.

Pour rappel, le rapport n°93-2013 « Concept 2020 de l'accueil de la petite enfance » détaille les bases de la démarche actuelle.

La ville de Nyon a un rôle important en relation avec les UAPE et les écoles, pour développer une vue globale de la situation et de la satisfaction des familles ayant recours au réseau d'accueil. Le retour d'information se fait entre comité de parents et éducateurs, ou par des séances avec les responsables des UAPE.

Pour le moment les crèches restent à des fondations et associations, mais de manière analogue, les remontées d'information s'opèrent entre les directrices des crèches et la responsable de la petite enfance de la Ville de Nyon en ce qui concerne l'accueil des pré-scolaires qui nous incombe dans le présent rapport.

CONCLUSION

Voici une saisie d'opportunité avec ce préavis quant aux réalisations des différentes étapes de l'accueil de la petite enfance pour atteindre le but fixé d'un niveau d'offre explicité dans le préavis 93-2013.

De plus, cela contribue à une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale de manière abordable pour toutes les configurations de famille.

Dans le cas présent, c'est concrètement 10 % d'enfants gardés supplémentaires sans augmentation de budget de fonctionnement ni d'ajout même partiel d'EPT (emploi plein temps).

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 264 concernant la création de 19 places préscolaires à la Crèche Croquelune (rue de la Gare 35bis), et la création de 10 places supplémentaires au sein de la crèche privée « Les petits Kangourous »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à intégrer dans le réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants les 19 places créées à la Crèche Croquelune, et à inscrire l'augmentation de la subvention de CHF 118'000.- pour les années 2018 à 2020, et de CHF 213'000.- pour les années 2021 et suivantes, sur le compte N° 760.3655.00 - Subvention garderie centre « Croquelune » ;
2. d'autoriser la Municipalité à signer une convention de subventionnement pour 10 places d'accueil de jour préscolaire avec l'association LPK educ sàrl, exploitant de la crèche « Les petits Kangourous », et à inscrire la subvention de CHF 62'000.- pour les années 2017 à 2019 et de CHF 112'000.- pour les années 2020 et suivantes, sur un nouveau compte N° 760 - Structure d'accueil collectif, à créer

La Commission :

ANNEN Valérie
BESSE Chloé
DELLEY Stéphane
FARAUT-LINARES Roxane
KARLEN Dominique
MERMILLIOD Jean-Claude
MONGE Olivier (président-rapporteur)
UELTSCI Bernard